



Commune de Saint-Franc

CONSEIL MUNICIPAL DU 07/11/2025 - 20H00**PROCES-VERBAL**

Etaient présents : Christiane BROTO SIMON (Maire), Samuel MOUNIER, Franck CURTET, Sébastien MASSIT, Diane FISHER, Lydie CATELAND, Loredana CURTET, Aline COMBAZ, Lydie CATELAND

Etaient absents : Julien PIVOT (procuration donnée à Mr Sébastien MASSIT) ; Robert EYRAUD (procuration donnée à Mme Aline COMBAZ)

Secrétaire de séance : Samuel MOUNIER

Date de convocation : 03/11/2025

ORDRE DU JOUR

Ouverture de séance par l'approbation du PV de la séance du 22/08/2025 : PV adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS :

- **Attribution de subvention à l'association Les Papillons d'aix pour 2026 :**
Le conseil municipal, décide à 10 voix pour, Mme Aline COMBAZ, n'ayant pas pris part au vote, de l'attribution de la somme de 300€ à l'association Les Papillons d'Aix qui a la charge d'accueillir des enfants, adolescents et adultes souffrant de handicap mental.
- **Attribution de subvention à l'association Familles Rurales pour l'été 2026 :**
L'accueil de Loisirs des 2 Guiers géré par Familles Rurales Isère a pu proposer avec l'aide financière allouée par les communes, dont St Franc, en 2024-2025 des activités diverses comme de l'accrobranche, des sorties au Lac d'Aiguebelette avec pratique de l'aviron, des sorties à Drago Park...aux enfants inscrits, dont 2 de la commune qui ont pu en bénéficier. L'association sollicite de nouveau une subvention pour l'aider à financer les activités qu'elle proposera l'été prochain.
Le montant souhaité est de 96€ représentant 48€ par enfant.
Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à verser cette subvention à l'association Familles Rurales Isère
- **Attribution de subvention à l'association Amicale des Maires et Anciens Maires du Canton de les Echelles pour 2025 :**
Le conseil municipal, à l'unanimité décide de renouveler sa participation annuelle en faveur de l'Amicale des Maires et Anciens Maires du Canton des Echelles moyennant la somme de 46€
- **Division foncière Chailles – Devis Cabinet CONVERGENCE :**
Validation à l'unanimité du devis d'un montant de 2010€ HT (2412€ TTC) présenté par Mme le Maire ; pour rappel ce devis a pour objet la préparation d'un dossier de division foncière au lieudit Chailles Sud en vue pour la sécurité des usagers, de l'élargissement de l'entrée du Hameau par le détachement d'une partie de la parcelle B 736
- **Renouvellement de la convention territoriale globale CTG Cœur de Chartreuse 2026-2030 :**

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'engagement de la commune dans cette démarche partenariale de territoire pour une durée de 5 ans 2026-2030.

Mme le Maire est autorisée à signer la convention territoriale globale une fois qu'elle aura été adoptée en conseil communautaire.

- **Positionnement de la commune sur sa participation au SIERSS en vue de résorber le déficit du SAD :**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le rapport d'étude financière rédigé par le cabinet AGATE établissant plusieurs prospectives de financements du budget du Service d'aide à domicile aujourd'hui en grand déficit, décide à l'unanimité, de valider la proposition qui consiste à stabiliser le déficit annuel et le rattrapage de ceux antérieurs avec une contribution annuelle qui se porterait pour la commune à 1896€ (12€/habitant).

- **Avis de la commune sur le projet de création par le Syndicat Intercommunal des Sports d'un nouveau pôle sportif sur la commune d'Entre deux Guiers sur le site de l'ancienne piscine :**

Il est demandé à l'assemblée un accord de principe quant à la création d'un nouveau pôle sportif, et le conseil municipal à l'unanimité n'y voit pas d'objection.

- **Devis installation des bancs et poubelles sur la commune : (Point rajouté en début de séance)**

Afin d'installer le mobilier urbain acquis en 2024, l'entreprise PONCET TP a proposé pour cette mise en place à la demande de Mme le Maire, la somme de 3180€ TTC
Devis validé par l'assemblée à l'unanimité.

- **Création d'un poste de vacataire au 10 novembre 2025 en remplacement de Mr Julien PIVOT et fixation du taux de rémunération de l'agent nommé ensuite par arrêté :**

Mr Julien PIVOT depuis le 31 octobre 2025 ne pouvant poursuivre ses tâches de vacataire au sein de la commune, afin de réaliser les opérations d'entretien des espaces dans le cimetière, autour de la mairie et sur la plateforme des ordures ménagères, un nouveau poste de vacataire est créé à compter du 10 novembre 2025 pour la durée nécessaire. La rémunération se fera sur la base du taux horaire brut de 14€ et en fonction du temps passé à la réalisation des différentes tâches.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour cette création de poste et autorise Mme le Maire à signer les documents s'y rapportant ainsi qu'à procéder au recrutement par arrêté.

- **Création d'un poste de vacataire au 18 novembre 2025 pour le remplissage du silo : (rajout du point en début de séance)**

Afin de gérer les missions de remplissage du silo de bois de la chaufferie et le vidage à l'occasion des bacs poubelles du cimetière ce que Mr Julien PIVOT assurait jusqu'alors, il convient de créer un poste de vacataire pour effectuer ce travail.

A 10 voix pour, Mr CURTET Franck ne prenant pas part au vote, le poste est créé à compter du 18 novembre 2025 pour la durée nécessaire ; la rémunération de l'agent nommé par arrêté du Maire est fixée au taux horaire de 70€ brut, la personne utilisant son tracteur personnel pour effectuer le travail.

- **Recensement de la population janvier 2026 : création des postes d'agent coordonnateur et agent recenseur et fixation du forfait de rémunération pour l'agent nommé par arrêté du Maire :**

Mme le Maire après avoir rappelé les dates de la période de recensement, 15 janvier au 14 février 2026, demande au conseil municipal de créer les postes d'agent coordonnateur et agent recenseur, ce que l'assemblée valide à l'unanimité.

Mme le Maire est chargée de rédiger les arrêtés de nomination à Mme Lydie GAVIOT, habitante de la commune, qui s'est proposée pour effectuer ce travail de collecte et d'enregistrement des données récoltées pour l'insee.

Sa rémunération à 10 voix pour et une abstention est fixée par l'assemblée à la somme forfaitaire de 1500€ net.

Pour information le montant de la dotation de recensement est de 302€.

- **Dégrèvement du loyer de novembre de Mr GARNIER et Mme ATTAVAY :**

La phase démolition du chantier d'extension de la mairie ayant débuté, celle-ci a engendré de gros désagréments aux locataires du T3 (bruit, poussière...) et ils ont dû de plus, sur les conseils de l'entreprise, afin de préserver pour leur enfant en bas âge sa sécurité et tranquillité, quitter l'appartement quelques temps.

Mme le Maire propose en dédommagement de ne pas leur faire payer le loyer du mois de novembre, soit la somme de 600€.

Proposition acceptée à l'unanimité.

- **Participation de la commune à la restauration du monument aux Morts de St FRANC :**

Le Souvenir Français a déposé un dossier de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes afin d'obtenir une aide de 5166€ à la restauration du monument aux Morts situé sur la commune à Chailles.

Le montant des travaux a été estimé à 10332€ TTC ; le reste de la dépense sera donc pris en charge pour 500€ par le Souvenir Français, 2333€ par la commune de les Echelles et 2333€ par la commune de St Franc le conseil municipal l'autorisant à l'unanimité, la dépense étant déjà inscrite au budget 2025.

- **Ouverture de crédits budget 2025 :**

. Régularisation des frais d'études : ouverture des sommes suivante :

1297.20€ au 2151 ID ; 4029€ au 2152 ID et 5326.20€ au 203 RI

. Opération 40 « Halle Sud » :

200 000€ au 615231 DF ; 200 000€ au 023 DF et 021 RI ; 200 000€ au 2131-40 DI

QUESTIONS DIVERSES :

- Mutuelle agent :

Mme le Maire rappelle que la commune a conventionné avec le CDG73 afin d'offrir une couverture santé à ses agents, formalité obligatoire dès 2026 ; il convient de se prononcer sur le montant de participation allouée aux agents qui souhaitent y adhérer (vacataires non concernés) pour avis du comité social territorial ; le conseil municipal propose la somme de 15€ par mois par agent.

La délibération sera prise lors d'un prochain conseil en début d'année après retour de l'avis du CST.

- Présentation par Mme le Maire du Listing du matériel et des populations concernées pour la préparation du Plan Communal de Sauvegarde

- Renouvellement bail à ferme au 1^{er} janvier 2026 :

Report de la décision afin de fixer le montant du fermage au prochain conseil municipal

Fin de séance à 23h45

A St Franc, le 21 novembre 2025

Mme le Maire, Christiane BROTO SIMON



Le secrétaire de Séance, Samuel MOUNIER

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Samuel Mounier, the secretary of the meeting.

